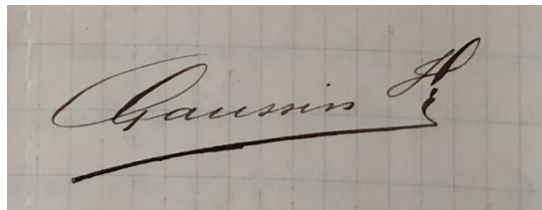


Un instituteur dans la tourmente : Henri Jean-Baptiste Gédéon Gaussin (1907 – 1911)

Arrivée d'un instituteur à la santé fragile



Fils d'un maréchal-ferrant, né le 04 octobre 1868 à Saulnot, village du canton d'Héricourt, en Haute-Saône, Henri Jean-Baptiste Gédéon Gaussin¹ est élève à l'école normale de Besançon du 01^{er} octobre 1885 au 31 juillet 1888. Titulaire depuis le 06 mai 1893, il arrive à La Chenalotte en 1907 à 45 ans après avoir exercé à

9 endroits et accumulé 21 ans et 11 mois d'expérience : 3 ans à Besançon², 8 mois à Indevillers, 3 mois à Vernois-lès-Belvoir, plus de 3 ans à Montbenoît, presque un an à Champagny, plus de 6 ans à Geneuille, 4 mois à La Rivière, 2 ans à Bonnal et 4 ans à Echenans.

De santé fragile, souffrant de bronchites chroniques, et sur l'avis des docteurs sollicités, il demande un poste en montagne. Son choix se porte sur La Chenalotte. Dans un courrier daté du 26 juillet 1907 adressé au préfet, l'inspecteur d'académie estime « *qu'il y a lieu de lui accorder satisfaction* ». Le 18 août 1907, depuis Echenans, Henri écrit à l'inspecteur des écoles primaires à Montbéliard :

« Je m'empresse de vous remercier de votre amabilité à mon endroit : vous avez bien voulu m'offrir le poste de La Chenalotte. En villégiature en montagne où j'ai reçu votre bienveillante communication, je suis allé visiter ce village. Sa situation et la disposition du logement de l'école me décident à accepter cette résidence. J'ai donc l'honneur M. l'inspecteur de vous prier de bien vouloir intervenir auprès de l'administration pour que le poste de La Chenalotte me soit confié à la rentrée prochaine ».

Année scolaire 1907 – 1908

« *Instituteur assez ordinaire*³ », Henri est nommé le 28 septembre 1907 à La Chenalotte et arrive dans ce village de 150 habitants avec son épouse Adèle Parisot (Saint Gand, 1868 -) avec laquelle il est marié depuis le 06 septembre 1892. Cette dernière, munie d'un arrêté de l'inspecteur d'académie de Besançon en date du 08 octobre, est nommée maitresse des « *travaux d'aiguille* » à l'école mixte avec un traitement annuel de 60 Fr⁴.

Les débuts d'Henri se passent bien. Le couple, sans enfant, occupe un logement en bon état contenant 5 pièces et dispose d'un jardin de 194 m². Sur la proposition du maire, François Mougin, le Conseil municipal lors de la séance du 13 octobre 1907 décide de lui verser une indemnité de 30 Fr. car l'instituteur, venant de loin, a supporté « *d'énormes frais de déménagement* ». Et c'est d'une voix

¹ Fils de Jean-Baptiste, 38 ans et de Clémence Marie-Othilie Surlon, 29 ans. Des membres de sa famille sont également instituteurs : son cousin, Marie Joseph Edouard Gaussin née le 06 mai 1862 dans ce même village de Saulnot de Joseph Barthélémy Gaussin, 44 ans, cultivateur et de Mme Jeanne Claude Désirée ? cultivatrice âgée de 42 ans. Titulaire depuis le 12 mars 1886, il est nommé le 01 mai 1882 à Besançon et décède le 11 septembre 1906 à Fraisans (Jura) où il exerce son métier. Henri et Marie Joseph Edouard ont un cousin, enseignant à Geneuille. Un autre Gaussin, Paul Auguste Gaussin décède le 21 octobre 1883, né à Saulnot, dont le lien de parenté reste à définir, décède d'un tragique accident de chasse à Thise. Trois autres Gaussin nées à Saulnot ont été institutrices : Stéphanie née avant 1830 d'après son dossier de carrière, Marianne née le 26 novembre 1822 et Marie Joséphine le 22 décembre 1840.

² Les dates de nominations : Besançon le 01 octobre 1895, Indevillers le 01 novembre 1888 (poste temporaire), Vermois le 01^{er} juillet 1889 (en suppléance), Montbenoit le 1^{er} octobre 1889, Champagny le 24 novembre 1892, Geneuille le 01^{er} octobre 1894, La Rivière le 01 juin 1901 (à titre provisoire), Echenans le 25 août 1903

³ Proposé pour distinction honorifique, proposé officier d'académie au bout de 20 ans de service, ce même 26 juillet 1907, l'inspecteur primaire précise que « *sa nomination en qualité d'officier d'académie alors qu'il n'est même pas titulaire de la mention honorable ferait scandale* », confirmé par l'inspecteur d'académie le 29 juillet 1907.

⁴ Adèle donne les cours le mercredi et le samedi de 15h00 à 16h00.

unanime que les élus votent cette indemnité qui sera prise sur les fonds libres de la commune. Un peu moins d'un mois après son arrivée, Henri est témoin du mariage de François Charles Emile Taillard et de Marie Berthe Odile Cuenot qui se déroule le 23 octobre 1907 à La Chenalotte.

Le 05 février 1908, Henri reçoit la visite de l'inspecteur primaire. Ce dernier précise dans son rapport établi quelques jours après, le 11 février, que l'instituteur perçoit un traitement de 1800 Fr., sa classe compte 16 élèves inscrits - 9 garçons et 7 filles - et la fréquentation est régulière de novembre à avril. De plus, « *la tenue des registres, la préparation de la classe, la discipline, l'éducation et la méthode sont satisfaisantes* », l'enseignement de la maîtresse de couture ainsi que la tenue du maître sont « *bons* ». L'inspecteur ajoute : « *les devoirs écrits sont convenablement, choisis et soigneusement corrigés. M. Gaussin fait des efforts sérieux pour relever une classe forcément négligée en raison de la longue maladie de son prédécesseur* » et attribue une note de 15 sur 20 à la valeur de l'école « *vu les efforts du maître pour les élèves* ».

Mais la santé d'Henri ne s'améliore pas et les espoirs du début disparaissent rapidement. Après une année scolaire à Echenans durant laquelle il avait été très souffrant, il demande plusieurs congés. Durant sa première année scolaire à La Chenalotte, il sollicite le 23 avril 1908, « *la bienveillance de l'inspecteur d'académie et demande un congé de 15 jours étant dans l'impossibilité de reprendre son service à la rentrée comme l'atteste son certificat médical* ». Il renouvelle sa demande le 09 mai et le 06 juin. Il reprend le 12 juillet 1908⁵.

Année scolaire 1908 - 1909

Témoin du mariage de Léon Auguste Mougin et de Marie Eloïse Boibessot le 17 octobre 1908⁶, il est atteint d'une nouvelle bronchite quelques jours après, le 02 novembre 1908, qui lui occasionne une hémoptysie assez abondante. Il reprend le travail le 30 novembre⁷. Durant cette absence, il est remplacé par Huot-Marchand pour assurer la scolarité aux 18 élèves inscrits.

Le 16 mars 1909, il est atteint d'une nouvelle bronchite avec hémoptysie et fait une nouvelle demande auprès du docteur Georges Picard. Il reprend le service le 02 avril 1909⁸. Le 13 avril 1909, il écrit à l'inspecteur :

« Malgré toute ma bonne volonté, je suis dans l'impossibilité de continuer mon service le 19 avril prochain à cause de la très grande faiblesse dans laquelle je me trouve ».

Dès la deuxième année scolaire d'Henri à La Chenalotte, le maire, François Mougin réclame un remplaçant : le 20 avril 1909, ce dernier adresse un courrier à l'inspecteur d'académie de Besançon :

« J'ai l'honneur de préciser que depuis le 13 mars dernier, la classe de notre village est fermée pour cause de maladie. Je sais que M. Gaussin a demandé un congé d'un mois et aucun suppléant ne venant le remplacer, nos enfants vont donc avoir près de deux mois de congés en plein temps scolaire. Cet état de chose est très préjudiciable à l'instruction des quinze enfants qui fréquentent l'école. Les parents d'élèves sont étonnés de cette détermination de l'administration surtout qu'il n'y a de la faute ni de M. l'instituteur ni des parents qui envoient leurs enfants le plus régulièrement possible en classe. Je viens donc de vous prier monsieur l'inspecteur de bien vouloir envoyer un suppléant le plus tôt possible.

⁵ Comme Henri l'avait précisé dans son courrier du 06 juillet 1908.

⁶ Durant cette année scolaire 1908-1909, il sera de nouveau témoin de mariage, celui de Marie Etienne Origène Thiébaud et de Marie Eugénie Caroline Cuenot célébré le 21 février 1909.

⁷ Comme annoncé dans un courrier du 25 novembre 1908.

⁸ Comme annoncé dans un courrier du 30 mars 1909.

Ce dernier lui répond, « *qu'en raison d'un grand nombre de malades en ce moment, nous n'avons plus aucun suppléant pour assurer les services de l'école de La Chenalotte* ».

Faute de remplaçant, Henri doit reprendre le service alors qu'il n'a pas retrouvé toute la possession de ces moyens. Dans une lettre datée du 25 avril 1909, il précise à l'inspecteur que « *pour éviter les vacances de l'école que je dirige pendant le mois de congés que j'ai sollicité votre bienveillance, j'ai malgré mon état de santé, repris mon service le 19 avril dernier* ».

Année scolaire 1909 -1910

L'année scolaire 1909 - 1910 est aussi hachée pour les quinze élèves scolarisés. Henri demande un arrêt le 03 décembre 1909 et réclame un suppléant :

« L'effectif de l'école est de quinze enfants élèves qui fréquentent régulièrement la classe. C'est pourquoi il serait désirable qu'il y eût un suppléant. Il trouvera au village, le vivre et le couvert dans l'un des deux hôtels ou même chez des particuliers ».

L'inspecteur primaire appuie la demande d'Henri. Ce dernier renouvelle son arrêt le 27 décembre et le 12 janvier pour reprendre le travail le 17 janvier 1910.

À la fin de cette année 1909, le curé François-Xavier Dumont qui est arrivé en 1901 est en partance, contre son gré, pour la commune d'Alaise. L'épouse de Henri, adresse le 19 décembre 1909 alors un courrier de soutien au Vicaire général :

« je m'empresse de vous remercier de l'accueil aimable que vous m'avez fait hier au sujet de ma démarche concernant Monseigneur l'Abbé Dumont. J'ai regretté et regrettera toujours la mesure prise envers notre curé qui nous semble – je parle de la population entière – traité un peu durement. Mais puisqu'il est inutile tout aussi bien de réclamer que de récriminer nous avons hier soir à Monseigneur Dumont des conseils que vous m'avez chargé de lui donner en votre nom. Ce n'est pas sans un serrement de cœur que vous jugerez tout naturel qu'il a connu la mesure définitive qui le touche si péniblement. Il est évident – et je rends à César ce qui lui revient – que c'est votre voix qu'il écoute. Oubliera-t-il que Monseigneur Humbrecht a été sévère, j'allais dire injuste à son endroit ? Toujours est-il que la manière d'agir augmente plus en plus le mécontentement chez M. Dumont et le décidait à aller se retirer à Orchamps.

Ce n'est que, lorsqu'il a su que vous, Monseigneur Burlet l'engagiez à se rendre à Alaise, qu'il a compris que vous lui donniez plutôt des conseils fraternels que des ordres un peu trop secs, qu'il accepte le poste d'Alaise.

Je me permets de vous en informer certaine de vous être agréable mais soyez sûr Monseigneur le Vicaire général, que ce départ causera dans tout le canton des regrets, des larmes et un grand mécontentement. Veuillez recevoir Monsieur le Vicaire général de mon mari et de moi l'assurance de nos très respectueuses salutations ».

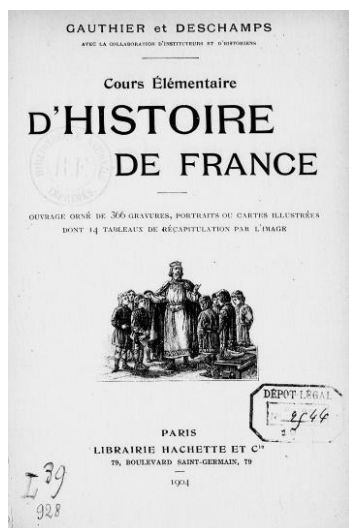
L'affaire des livres scolaires

Quelques jours après le retour de l'instituteur, et dans un contexte général tendu par la laïcisation⁹, l'affaire des livres scolaires, des manuels d'histoire de France crée les premiers remous entre l'instituteur et les habitants de la commune. Pour l'inspecteur d'académie qui relate les faits,

⁹ En 1906, le Haut-Doubs, bastion du catholicisme, propose une résistance farouche et obstinée aux inventaires. 300 soldats y sont cantonnés. A La Chenalotte, les biens appartenant à la Fabrique, deux parcelles de terrain sont séquestrées.

« L'effervescence à La Chenalotte commença à se manifester vers la fin de février 1910. Elle ne fut déterminée par rien d'autre que l'emploi de manuels d'histoires condamnés par les évêques : Brossolette pour un des cours, Gauthier et Deschamps pour l'autre¹⁰ ».

Des manuels condamnés par l'épiscopat



Les années qui suivent la loi de séparation des Églises et de l'Etat (1905) sont marquées par des conflits sociaux portant sur la place de la religion dans l'enseignement en France. Le conflit à propos des manuels scolaires en est un énième. Sous la pression de la Ligue de l'enseignement, le gouvernement dépose alors un projet de loi pour soustraire les instituteurs aux tribunaux civils et mettre l'amende les familles qui refusent de faire suivre à leurs enfants les cours de morale laïque. La riposte de la hiérarchie catholique est immédiate : dans sa déclaration de septembre 1908, l'épiscopat français s'oppose à la nouvelle législation et réaffirme le droit de regard des familles sur l'éducation dispensée à l'école publique. Au cours des mois qui suivent, les cardinaux français - sous la direction de l'intransigent Rafael Merry Del Val - travaillent à redéfinir la doctrine scolaire de l'Église de France, aboutissant en septembre 1909 au rejet de la neutralité scolaire, à la préférence donnée à l'école libre et à la condamnation d'une quinzaine de manuels scolaires.

Les réactions à La Chenalotte

Comme ailleurs où le catholicisme est bien implanté, l'emploi de ces manuels d'histoire crée des tensions à La Chenalotte. Suite à l'index de ces manuels et au refus d'Henri de les remplacer, François Mougin, maire de la commune et père de trois enfants exclus par l'instituteur « pour refus d'obéissance¹¹ » ne pardonne pas le refus d'Henri de changer les livres en question. Dès lors, François « multiplie les vexations à son égard :

« Il refusa de faire exécuter en temps utile les réparations urgentes à la cheminée et à la toiture, ce partis pris nous obligea à intervenir à diverses reprises. Il mit également toute la mauvaise grâce possible à payer le combustible acheté par M. Gaussin pour le compte de la commune et jusqu'ici, il a refusé de payer les fournitures scolaires achetés et distribués par l'instituteur. Pour l'année scolaire en cours, il a chargé un nommé Petit¹² de cette distribution ».

Deux mois plus tard, le 10 avril, Henri a une nouvelle « hémoptysie assez grave ». Il a trois semaines d'arrêt. Dans sa lettre du 26 avril, il informe qu'il reprend le 30 avril et précise que Mlle Guiot-Guillain suppléante désignée n'est pas venue à La Chenalotte.

Henri reprend le 02 mai seulement pour deux jours. En effet, le 04 mai, il a une nouvelle hémoptysie « pendant la séance du matin », doit s'aliter et croit qu'il lui est « impossible de pouvoir faire ma classe avant un mois¹³ ». Dans le courrier adressé à l'inspecteur d'académie, il demande de « bien vouloir envoyer un suppléant le plutôt possible car les parents des élèves marquent un vif mécontentement de voir la classe vaquer depuis si longtemps ». Henri reprend le travail le 06 juin 1910.

¹⁰ D'après le courrier daté du 12 avril 1911 de l'inspecteur primaire de Montbéliard adressé à l'inspecteur d'académie.

¹¹ D'après courrier de l'inspecteur primaire à l'inspecteur d'académie du 12 février 1910.

¹² Il s'agit de Jules Petit (Montlebon, 01.11.1869 – La Chenalotte, 08.01.1915), conseiller municipal.

¹³ Selon courrier du 04 mai 1910 à l'inspecteur d'académie.

Sa santé ne s'améliorant pas comme espéré quand il avait demandé un poste en montagne, Henri demande à partir de La Chenalotte. Dans sa lettre du 31 mai 1910 adressée à l'inspecteur d'académie, le préfet du Doubs écrit :

« Mon attention a été apportée sur M. Gaussin, instituteur à La Chenalotte qui sollicite son remplacement pour raison de santé, le climat de la montagne lui étant très défavorable, ce maître souhaiterait obtenir le poste de Velesmes au cas où il deviendrait vacant. Je vous serais obligé de me faire connaître la suite dont vous paraît susceptible cette demande. Je serais heureux d'apprendre qu'il vous a été possible de donner satisfaction à M. Gaussin ».

L'instituteur le confirme dans un courrier adressé à l'inspecteur d'académie de Besançon daté du 28 juin 1910 :

« Le climat du plateau du Russey ne convient pas à ma faible santé ; les hivers sont très longs et très rudes. L'humidité des printemps et automnes est la cause des rechutes graves qui me surviennent à ces époques et qui m'arrêtent dans mon service scolaire. Sur les conseils du docteur qui me donne mes soins, la région tempérée des environs de Besançon me serait plus favorable ».

Il demande le poste de Velesmes dans le canton de Boussières qui lui paraît répondre à ses souhaits. En effet, *« le logement est vaste et en partie au rez-de-chaussée, la classe est peu nombreuse. En outre, il est proche d'une gare qui m'est indispensable à cause des visites très fréquentes du docteur »*. Mais selon des dispositions légales et afin de faire face à la pénurie d'instituteur¹⁴, le poste de Velesmes qui ne compte que 17 élèves, est confié à une institutrice. L'inspecteur propose d'autres postes à Henri, ceux de Corcondray et de Montenois mais Henri les refuse malgré les insistance de l'inspecteur. Pour l'instituteur, *« les logements ne comprennent pas assez de pièces¹⁵ »* ou *« les postes sont trop éloignés d'une gare dont il a souvent besoin pour le docteur et le pharmacien¹⁶ »*.

Année scolaire 1910 – 1911

Ayant refusé les propositions de l'inspecteur d'académie, Henri, à son *« plus grand regret ¹⁷ »* reste à La Chenalotte. Quelques jours à peine après la rentrée scolaire, Henri obtient un nouveau certificat médical le 26 octobre. Un mois après, jour pour jour, il précise qu'il reprend le 01^{er} décembre 1910. Suite à cette nouvelle absence, le maire François Mougin adresse le 05 novembre 1910 un courrier à l'inspecteur d'académie également signé par Jules Petit :

« Les pères de famille de La Chenalotte viennent vous donner quelques renseignements sur le terrain de la classe de ladite commune. Monsieur Gaussin, instituteur est parti en congé d'un mois à la cure de Bry vendredi 28 octobre 1910. Dès ce jour, les enfants n'ont plus de classe. Cet état de chose s'est déjà produit plusieurs fois pendant le séjour de M. Gaussin à La Chenalotte. Les pères de famille qui n'ont le temps d'envoyer leurs enfants en classe que quelques mois en hiver, se plaignent à haut cris. Nous espérons, Monsieur

¹⁴ Réponse de l'inspecteur du 28 juillet 1910 : *« en raison du petit nombre des candidats à des emplois d'instituteur et des vides qui viennent de se procurer, la plupart des écoles mixtes confiées à des instituteurs et qui seront vacantes seront confiées à des maitresses par application de l'article 6 de la loi du 30 octobre 86 et de la loi du 24 juillet 1906. En raison de la pénurie des candidats à des emplois d'instituteur et aux dispositions de la loi du 30 octobre 1886 la grande partie des petites écoles doivent être confiées à des instituteurs ».*

¹⁵ *« A cause de mon genre de maladie j'ai besoin d'un logement d'au moins 4 pièces dont une chambre à coucher pour ma femme et une pour moi »* cf. lettre du 04 août 1910 adressée à l'inspecteur d'académie Dans une autre note datée du même jour à l'inspecteur d'académie, il se dit *« reconnaissant du désir que vous mettez à m'être agréable »* et aurait aimé donner satisfaction mais l'exiguïté du logement de Corcondray en est la seule cause.

¹⁶ Réponse d'Henri du 26 juillet 1910 pour le poste de Cordoncay et 29 juillet pour Montenois et réitère sa réponse négative le 04 août 1910 pour Corcondray.

¹⁷ Selon courrier du 02 août 1910.

l'inspecteur, que vous mettez ordre à cela, soit en donnant un changement à M. Gaussin ou en nous envoyant un suppléant aussitôt que M. Gaussin tombe malade, ce qui lui arrive très souvent car M. l'instituteur est malade très souvent. Recevez M. l'inspecteur, nos plus respectueuses salutations. Jules Petit et Mougin. Mention : transmis à Monsieur l'inspecteur à Besançon avec prière de bien vouloir si possible envoyer à La Chenalotte à défaut d'un suppléant, une suppléante s'il y a une disponibilité ».

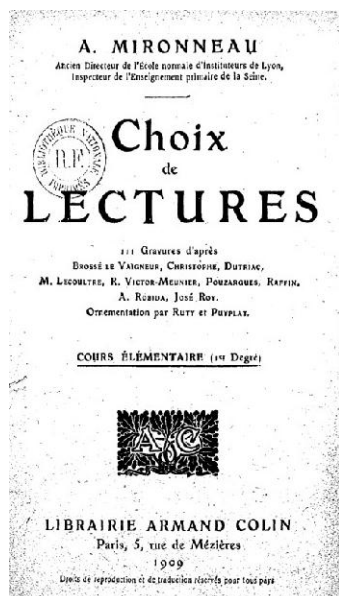
L'inspecteur primaire demande d'envoyer à La Chenalotte, à défaut d'un suppléant, une suppléante s'il y a une de disponible, le 08 novembre 1910. Mais personne ne vient. Quelques jours après, à la séance du 20 novembre, le Conseil considère alors que « *l'école communale est vacante depuis le 28 octobre* », demande « *à obtenir le remplacement de l'instituteur par une institutrice le plus tôt possible* ».

Ces fréquentes absences non remplacées lassent et mécontentent les élus et les parents. La situation dégénère en début d'année 1911 et entraîne le départ d'Henri.

La campagne de calomnie

Une année après l'affaire des manuels, et les parents d'élèves cherchant sans doute à le faire partir, Henri est victime d'une campagne de calomnie. C'est du moins la conviction de l'inspecteur primaire « *comme sans doute ce changement ne se faisait pas assez vite au gré du maire et de ses partisans, ceux-ci organisèrent une campagne de calomnies contre M. Gaussin à propos de l'enseignement de dessin*¹⁸ ».

Dans une note adressée à l'inspecteur d'académie datée du 12 février 1911, l'inspecteur primaire précise qu'un « *nommé Deleule se distingua en s'efforçant de répandre cette idée à La Chenalotte et dans les environs que l'instituteur faisait exécuter des dessins immoraux* ». Il précise « *qu'il est certain que ledit Deleule a cherché à nuire à l'instituteur et a ruiné son autorité dans la commune* ».



Dans un courrier adressé à l'inspecteur d'académie à Besançon, Henri expose les faits :

« le 09 janvier 1911, j'ai fait un cours élémentaire, une leçon de français ayant pour objet : la mère (Victor Hugo) pris dans le livre de lecture de Mironneau 1^{er} degré – 3^{ème} édition. Comme suite à cet exercice, j'engageai mes élèves – trois suivants ce cour : Marcel Perrot, Francis Arnoux, Julia Arnoux – à illustrer leurs devoirs en s'inspirant de la gravure ornant ladite lecture et reproduisant une mère d'André Solario. Sur les cahiers de français de ces trois élèves on constata que Perrot a dessiné un enfant couché sur un coussin. Francis Arnoux a reproduit un buste de femme tenant un bébé dans ses bras ; Julia Arnoux n'illustra pas ce devoir. Le vendredi 27 janvier, le nommé Rouillier Joseph de La Chenalotte qui a un enfant inscrit dans ma classe au cours préparatoire m'informa que des bruits calomnieux se débitaient depuis près de 15 jours sur mon enseignement de dessin à l'école. Il me fit la narration

suivante : Il y a environ 8 jours, je me trouvais au café Moutterloss de La Chenalotte avec Henri Deleule, Emile Moutterloss et sa femme. La conversation s'engagea sur le terrain scolaire et Deleule s'exprima ainsi : il paraît que le maître en fait du propre. Il paraît qu'il fait faire en classe des dessins qui révoltent : des femmes toutes nues, des femmes qui allaitent, des enfants. Et puis, il leur explique encore ce que c'est ; ça c'est le sein ! ...S'il était dénoncé, il ne sait où on le conduirait ! Rouillier répondit : ça m'étonne ça car j'ai vu

¹⁸ Note du 12 février 1911

une petite fille qui fréquente l'école ; elle est assez allurée pour voir ce qui s'y passe et elle aurait déjà bien fait ces dessins à la maison. » (Alluré a été pris pour délurée).

D'autre part, un nommé Charles Cuenot, propriétaire à La Chenalotte, vers la même date, se rendit le soir chez son frère Henri Cuenot où se trouvait également Charles Prêtre du même lieu. Avant la partie de cartes, Charles Cuenot s'exprima ainsi « Henri Deleule vient de me dire que le maître en fait du propre en classe : il fait dessiner aux gosses des femmes nues, des hommes nus !!!... »

« J'ouvre la parenthèse pour ajouter que l'élève, susnommé Marcel Perrot est domestique chez le sieur Henri Cuenot. Ce gamin de 12 ans, dont les parents habitent La Chenalotte, rusé et vicieux, est sûrement celui qui a raconté les dessins donnés en classe. Son patron, hostile à l'école laïque, a dénaturé les faits qui de bouche en bouche sont devenus des monstruosité colportées de village en village par Deleule. On en parle en Suisse. Je sais ce qui s'est passé chez Henri Cuenot à ce sujet car c'est l'élève Marcel Perrot lui-même qui interrogé par moi sur cette calomnie a rapporté devant toute la classe ce que j'ai dit plus haut. Sur les ordres de son patron qui a craint que l'enfant ne dévoilât d'autres menées injurieuses ourdies chez lui contre mon école, Marcel Perrot n'a jamais remis les pieds en classe et s'enfuit quand il me voit ».

Henri se dit victime d'une deuxième calomnie :

« Le 18 janvier suivant, le même procédé fut employé pour la lecture Renard et Chantematin page 21 de Mironneau. Seul Francis Arnoux a reproduit assez fidèlement la gravure de la page 22. Sa sœur Julia Arnoux, plus jeune n'illustra pas son devoir. Marcel Perrot était absent. Ce qui n'empêche pas que les deux sœurs dudit Perrot, anciennes élèves de mon école, âgées de 14 et 16 ans racontèrent à Mme Gilberte Cuenot, née Amanda Chalon, domiciliée au Narbief que « le maître avait fait dessiner un singe avec quelque chose entre les jambes qu'on n'osait pas dire quoi... !

Donc, en un lieu public à l'hôtel Moutterloss devant les tenanciers de l'hôtel et Joseph Rouillier, Deleule Henri a diffamé l'instituteur de La Chenalotte et son enseignement. En un lieu public, chez lui, à l'hôtel Deleule tenu par sa mère, le même individu a répété les mêmes propos à Charles Cuenot ;

Les enfants Rose et Marguerite Perrot ont diffamé simplement l'instituteur au Narbief dans une auberge chez Gilbert Cuenot.

Le témoin Rouillier témoignera quand et où l'on voudra, contre Deleule. Quant aux autres, Charles Cuenot, femme Gilbert Cuenot, ils n'oseront, étant pris à partie sans être prévenu soutenir la contre-vérité. Les enfants de l'école certifieront que mes enseignements du dessin et de la lecture n'ont jamais comporté ces explications dont m'accuse Deleule.

Devant cette situation qui me paraît propice pour confondre mes accusateurs et ceux de l'école laïque appelé par eux immorale, je me permets de vous demander vos judicieux conseils et votre bienveillant appui. L'instituteur de La Chenalotte ».

Le 01^{er} février 1911, l'inspecteur primaire de Montbéliard écrit à l'inspecteur d'académie à Besançon sur cette « attaque » contre Gaussin. Il l'informe qu'une campagne de calomnie se poursuit contre ce dernier et relève « des propos odieux colportés de maison en maison et de village en village pour discréditer l'instituteur et son enseignement ». Il estime « qu'il y a lieu de faire poursuivre les calomniateurs pour mettre fin à cette campagne qui, par-dessus, l'instituteur visé à l'école laïque elle-même ».

Face à cette situation, l'inspecteur d'académie de Besançon demande un rapport. Dans un courrier adressé le 09 février 1911 à l'inspecteur primaire, Henri se dit diffamé et se « *permet d'insister très respectueusement pour qu'une suite soit donnée à cette affaire* » qui lui paraît « *suffisamment documentée* » pour qu'il « *obtienne gain de cause* ». Il précise :

« J'avais cité le nom de Jules Petit parmi les diffamateurs. Je le laisse de côté car ceux à qui il a tenu ses propos calomnieux sur mon compte certifieront n'avoir rien entendu. Deleule me suffit : ab uno disce omnes ! (trad. Qu'un seul vous apprenne à les connaître tous). Il m'est très difficile d'obtenir des témoignages écrits. J'aurais toujours le plus important et le plus sérieux, celui de Rouillier. Quant aux autres, s'il était connu que des poursuites auront lieu ils subiraient certainement des influences occultes, de leur tyran spirituel notamment et le résultat serait négatif. S'il était possible, le mieux serait qu'un personnage les interrogeât à l'improviste. Non prévenus, ils avoueraient plutôt. Pardon M. l'inspecteur de l'ennui que je vous cause et veuillez accepter l'assurance de mes plus respectueuses salutations. M. Gaussin ».

Mais l'enquête diligentée par l'inspecteur d'académie à propos des dessins immoraux et faite par le commissaire spécial à Montbéliard « *ne fit qu'exciter davantage la majorité de cette population fanatique vers le milieu de février* ». D'après l'inspecteur primaire, « *on en arriva à refuser le lait à l'instituteur qui se vit obliger de le faire venir de Noël-Cerneux par M. Mairot¹⁹. Celui-ci a son tour fut grossièrement insulté et menacé pour le cas où il continuerait à faire les courses pour M. Gaussin* ». Mais les choses vont encore plus loin :

« au commencement de mars, la porte d'entrée de la maison d'école fut souillée d'ordures. Puis le dimanche 5 mars, une quinzaine d'individus déguisés et masqués promènèrent pendant une heure par une voiture attelée, deux mannequins en paille portant des inscriptions injurieuses et représentant M. et Mme Gaussin. Pour terminer, cette mascarade, ils mirent le feu aux mannequins. Puis le lendemain 6 mars et le mercredi 8 mars ce fut le charivari de 7h1/2 à 9 heures du soir alors que M. Gaussin était gravement malade et alité. Cette fois, la gendarmerie prévenue enquêta mais ne réussit pas à découvrir les coupables. Mme Gaussin ne pouvait faire un pas en dehors sans entendre à son adresse en paroles grossières ou équivoques. C'est alors que M. Gaussin résolut d'aller passer dans sa famille le congé qui venait de lui être accordé pour raisons de santé afin de soigner dans le repos que les gens de La Chenalotte lui refusaient obstinément. Comme il croyait tout à redouter de ces forcenés, il résolut à son départ, d'enlever ses meubles de l'école et prévint la gendarmerie. Bien lui en prit ; car il fit échouer de la sorte une manifestation qui avait été parait-il préparé contre lui pour saluer ironiquement son départ. Malgré la présence des gendarmes et de quelques personnes de La Chenalotte qui avaient tenu à l'accompagner pour le protéger au besoin, des cris hostiles éclatèrent à diverses reprises sur son passage et un procès-verbal fut dressé par les gendarmes. Le maire n'avait rien fait pour empêcher ces agissements et protéger un fonctionnaire maltraité à cause de l'exercice même de ses fonctions. Tel est le résumé succinct des incidents survenus depuis un an dans cette commune ».

Pendant ces troubles, alors qu'il n'est pas au courant des derniers événements, l'inspecteur primaire de Montbéliard émet un avis favorable le 06 mars 1911 au changement de poste d'Henri Gaussin compte tenu de la situation : « *il m'importe d'arracher le plus tôt possible M. Gaussin à la situation pénible qui lui est faite par la population fanatique de La Chenalotte* ».

¹⁹ Courrier de l'inspecteur du 12 février 1910.

La situation à La Chenalotte est remontée au député, Marc Réville. Le 07 mars, l'inspecteur d'académie lui écrit :

« Monsieur le député, je partage le sentiment généreux que vous éprouvez pour M. Gaussin. Il n'est pas possible de lui attribuer le poste de Novillars, qui par la force des choses constitue un poste double et qui d'ailleurs ne sera vacant qu'au 01 octobre 1912 mais je pense comme vous que M. Gaussin dans l'état de santé où il est, ne peut pas retourner à La Chenalotte. Je le verrai jeudi prochain et selon les possibilités du service, j'agirai aux mieux de ses intérêts, veuillez croire que son successeur aura des instructions très fermes. Je serais heureux d'avoir votre sentiment sur ce point. La municipalité de La Chenalotte réclame une institutrice. Convient-il de lui donner en ce moment cette satisfaction ? Elle s'appuie ces vérités sur la prescription de la loi. Mais on peut s'inquiéter de mettre une institutrice à la suite de pareils agissements. Le cas échéant, je chercherai un caractère énergique ».

Le député sollicité, répond le 11 avril 1911 depuis la Chambre des députés :

« Monsieur l'inspecteur, en rentrant de Paris après 48 heures d'absence, je trouve votre lettre concernant l'instituteur Gaussin et la commune de La Chenalotte. Pour le premier, je regrette que le poste ne puisse convenir à M. Gaussin mais je compte sur vous et sur votre sollicitude pour vos subordonnés pour que ce malheureux obtienne le meilleur poste possible. En ce qui touche La Chenalotte, je suis tout à fait de votre avis sur l'utilité qu'il y aurait à mettre dans cette commune, un maître au caractère énergique si vous pouvez le faire, je vous en serai très reconnaissant et si l'unique difficulté qui se présente pouvait résulter d'un mécontentement à la direction de l'enseignement Primaire, je crois pouvoir vous dire que vu les circonstances, il me serait facile de démontrer qu'en l'espèce, vous auriez utilement servi la cause de l'instruction publique. Je sais en effet que les forcenés de La Chenalotte avaient surtout dans l'idée en martyrisant M. Gaussin de le forcer à quitter son poste, de manière à bénéficier de la loi qui remplaçait cet excellent fonctionnaire par une institutrice. Il serait vraiment abusif de permettre aux adversaires de l'enseignement laïque et public de faire de la résistance aux lois quand elles les gênent, sauf à en revendiquer l'application stricte quand ils y trouvent avantage. Veuillez agréer Monsieur l'inspecteur, l'assurance de mes sentiments très distingués ».

Le 12 avril 1911, l'inspecteur adresse à l'inspecteur d'académie « les données principales que m'a fourni l'enquête ouverte à La Chenalotte à propos des incidents qui ont rendu intenable la situation de M. Gaussin à La Chenalotte ».

Le départ d'Henri

Dans ce contexte, Henri renouvelle sa demande de quitter La Chenalotte. Le 05 mars 1911, « apprenant qu'un certain nombre de postes vont devenir vacant par suite de mises à la retraite », il adresse un courrier à l'inspecteur primaire de Montbéliard

« La situation intenable que les cléricaux fanatiques de La Chenalotte font à leur instituteur laïque depuis l'affaire des livres scolaires en février 1910 m'engage à insister respectueusement pour que vous vouliez bien me pourvoir d'un autre poste le plus tôt possible ».

Il obtient un avis favorable et appui de ce dernier qui lui « importe d'arracher le plus tôt possible M. Gaussin à la situation pénible qui lui est faite par la population fanatique de La Chenalotte ».

Henri vise les postes de Novillars et de Routelle.

Ayant quitté La Chenalotte, Henri fait une demande de congé le 01^{er} avril 1911 depuis son village natal, Saulnot puis « *trop souffrant et ayant quitté définitivement La Chenalotte* » renouvelle sa demande le 24 avril pour 15 jours.

Le 26 avril, il écrit depuis Montfort dans le canton de Quingey et adresse la demande suivante à

l'inspecteur d'académie : « *à la suite de l'audience que vous aviez bien voulu m'accorder le 13 avril, je me suis occupé d'un logement que je vais louer pour deux mois à Montfort, canton de Quingey et demande s'il peut sans inconvénient s'installer à Montfort jusqu'au 24 juin date à*

laquelle finissent les trois mois de congés avec traitement intégral ». Il fait des nouvelles demandes d'arrêt : 6 jours du 09 au 15 mai, 15 jours du 16 au 31 mai pour bronchite et 18 jours à partir du 01^{er} juin et enfin d'un mois du 19 juin 1911.

Le 06 juillet 1911, l'inspecteur primaire de Montbéliard, demande à son supérieur un secours extraordinaire de 200 Fr. et le justifie ainsi : « *Monsieur Gaussin est dans une situation très digne d'intérêt. Depuis de longues années, il est atteint d'une bronchite chronique qui lui impose fréquemment de lourdes dépenses. J'estime qu'il y a lieu de le recommander d'une façon toute spéciale à la bienveillance de M. le ministre* ». Celle-ci est envoyée au préfet.

Finalement, un poste est trouvé à Routelle. Le 18 juillet 1911, Henri informe l'inspecteur d'académie à Besançon qu'il accepte le poste. Il est nommé officiellement le 14 août 1911. La visite de l'inspecteur du 06 janvier 1912 se passe bien pour l'ancien instituteur de La Chenalotte et les remarques sont positives :

« bonne organisation pédagogique, emploi du temps affiché suivi ainsi que la répartition mensuelle. Préparation des leçons : préparation qui témoigne d'un travail très sérieux et qui a sa valeur : journal de classe, carnets divers : morale, lecture expliquée, géographie. Education et discipline : bonnes et mauvaises notes : classement, carnet de correspondance : les résultats sont très satisfaisants, bon choix de devoirs de français. Leçon de géographie le Rhône, très soigneusement préparé. Très bonnes relations avec les autorités et les familles. La fréquentation s'est améliorée, les élèves viennent avec plaisir à l'école ».

Il arrête son activité le 13 octobre 1913, en congé sans traitement pour maladie à partir du 14 octobre 1913 puis fait valoir ses droits de retraite.

Par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en date du 8 avril 1914, avec effet au 1^{er} mai 1914, Henri Gaussin, alors instituteur à Routelle, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Près de trois ans jour pour jour après son départ à la retraite, le 4 mai 1917, Henri Gaussin s'éteint à By, à l'âge de 48 ans.

Dimitri Coulouvrat
Septembre 2026